Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220704-22_DE68_CM0407-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU RE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

*** AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)**
*** EN EXERCICE (23)**
*** QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)**

SÉANCE DU 04 JUILLET DEUX MILLE VINGT DEUX
DÉLIBÉRATION N°22_DE68_CM0407
****

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Date de la Convocation
28 JUIN 2022

Date d'affichage de la convocation
28 JUIN 2022

LE 04 JUILLET DEUX MILLE VINGT DEUX
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, MME BARBIER Lucie, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, MME GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME ALLARD Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, MME HOUNICHEREN Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
M. MENAGER Julien donne pouvoir à MME GOTEFROY Virginie

Secrétaire de séance :
MME PYCKAERT Séverine

Proposition d'achat de terrains par la SOFAC

Pour faire suite à différents entretiens, l'entreprise SOFAC s'est portée acquéreur de 3 parcelles pour agrandir leurs activités :

- Parcelle section AN n°30 de 2 507 m² (terres agricoles)
- Parking annexé à la parcelle section AN n°22 estimé à 106 m²
- Parcelle section AN n°36 de 2 963 m²

Soit un total de 5 576 m² proposé au prix de 21 000 € HT.

Il est également précisé que les frais de bornage et les éventuels frais de carottage seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur BRAULT ajoute qu'il y a un élargissement de la voie à prévoir pour accéder à une des parcelles et qu'il conviendrait que ces travaux soient pris en charge par l'acquéreur des terrains.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des voix, le maire

- **A continuer les négociations avec l'entreprise SOFAC en respectant les conditions suivantes :**
  - **Vente de la parcelle section AN n°30 de 2 507 m² (terres agricoles)**
  - **Vente du parking annexé à la parcelle section AN n°22 estimé à 106 m²**
  - **Vente de la parcelle section AN n°36 de 2 963 m²**

Soit un total de 5 576 m² proposé au prix de 21 000 € HT.

  - **Frais de bornage et les éventuels frais de carottage seront à la charge de l'acquéreur.**
  - **Frais de voirie à la charge de l'acquéreur**
- **A signer tout document relatif à cette vente**

Fait à Mayet, le sept juillet deux mil vingt deux

MAIRIE DE MAYET
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
72360

Le Maire,
Pierre OUVRARD

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220704-22_DE69_CM0407-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU RE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

*** AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)**
*** EN EXERCICE (23)**
*** QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)**

SÉANCE DU 04 JUILLET DEUX MILLE VINGT DEUX
DÉLIBÉRATION N°22_DE69_CM0407
****

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Date de la Convocation
28 JUIN 2022

Date d'affichage de la convocation
28 JUIN 2022

LE 04 JUILLET DEUX MILLE VINGT DEUX
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, MME BARBIER Lucie, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, MME GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME ALLARD Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, MME HOUNICHEREN Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
M. MENAGER Julien donne pouvoir à MME GOTEFROY Virginie

Secrétaire de séance :
MME PYCKAERT Séverine

Rapport annuel du délégataire pour le service assainissement Exercice 2021

Monsieur OUVRARD présente aux membres du Conseil Municipal une synthèse du rapport annuel du délégataire pour le service d'assainissement (exercice 2021) réalisé par Véolia.

Monsieur OUVRARD rappelle que le rapport annuel a été joint à la convocation.

Après exposé, et sans commentaire particulier, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité des présents, ce rapport annuel.

Fait à Mayet, le sept juillet deux mil vingt deux

Le Maire,
Pierre OUVRARD



Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220704-22_DE70_CM0407-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU RE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

* **AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL** (23)
* **EN EXERCICE** (23)
* **QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION** (23)

SÉANCE DU 04 JUILLET DEUX MILLE VINGT DEUX
DÉLIBÉRATION N°22_DE70_CM0407
****

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Date de la Convocation
28 JUIN 2022

Date d'affichage de la convocation
28 JUIN 2022

LE 04 JUILLET DEUX MILLE VINGT DEUX
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, MME BARBIER Lucie, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, MME GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME ALLARD Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, MME HOUNICHEREN Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
M. MENAGER Julien donne pouvoir à MME GOTEFROY Virginie

Secrétaire de séance :
MME PYCKAERT Séverine

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable Exercice 2021

Madame RAMAUGÉ, présidente du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de la région de Mayet, présente aux membres du Conseil Municipal une synthèse du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service public de l'eau potable (exercice 2021).

Monsieur OUVRARD rappelle que le rapport annuel a été joint à la convocation.

Après exposé, et sans commentaire particulier, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité des présents, ce rapport annuel.

Fait à Mayet, le sept juillet deux mil vingt deux

Le Maire,
Pierre OUVRARD



Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220704-22_DE71_CM0407-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU RE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

*** AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)**
*** EN EXERCICE (23)**
*** QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)**

SÉANCE DU 04 JUILLET DEUX MILLE VINGT DEUX
DÉLIBÉRATION N°22_DE71_CM0407
****

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Date de la Convocation
28 JUIN 2022

Date d'affichage de la convocation
28 JUIN 2022

LE 04 JUILLET DEUX MILLE VINGT DEUX
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, MME BARBIER Lucie, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, MME GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME ALLARD Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, MME HOUNICHEREN Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
M. MENAGER Julien donne pouvoir à MME GOTEFROY Virginie

Secrétaire de séance :
MME PYCKAERT Séverine

Convention transactionnelle marché public voirie 2021-2022

Dans le cadre du marché de voirie en cours avec l'entreprise Colas, une convention transactionnelle doit être établie entre la commune et l'entreprise. Cette convention concerne la mise en application de la théorie de l'imprévision et la détermination du montant de l'indemnité conformément à la circulaire n°6338/SG du 27 mars 2022 relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières.
Cette convention fait suite à l'accord trouvé entre les référents voirie des communes et l'entreprise Colas.
Cette même convention a été approuvé par le conseil communautaire Sud Sarthe le jeudi 02 juin.

Il appartient désormais au conseil municipal de délibérer et de retourner la convention signée à l'entreprise Colas.

D'un point de vue comptable, l'indemnité prévue dans la convention sera intégrée au coût global de la facture, l'imputation sera identique à celle de l'ensemble de la facture.

Concernant les pièces justificatives à joindre aux mandats, elles restent les mêmes qu'initialement, dans le cadre du marché de travaux, avec en plus la nouvelle convention qui sera signée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, valide la convention transactionnelle et autorise le maire à la signer.

Fait à Mayet, le sept juillet deux mil vingt deux

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
72360

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220704-22_DE72_CM0407-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU RE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

*** AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)**
*** EN EXERCICE (23)**
*** QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)**

SÉANCE DU 04 JUILLET DEUX MILLE VINGT DEUX
DÉLIBÉRATION N°22_DE72_CM0407
****

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Date de la Convocation
28 JUIN 2022

Date d'affichage de la convocation
28 JUIN 2022

LE 04 JUILLET DEUX MILLE VINGT DEUX
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, MME BARBIER Lucie, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, MME GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME ALLARD Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, MME HOUNICHEREN Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
M. MENAGER Julien donne pouvoir à MME GOTEFROY Virginie

Secrétaire de séance :
MME PYCKAERT Séverine

Pacte financier CDC Sud Sarthe

Pour faire suite à la conférence du 16 juin 2022 à la Communauté de Communes Sud Sarthe par monsieur Olivier HALLEY DES FONTAINES sur le pacte financier et fiscal, vous trouverez le support qui a été présenté en annexe de ce conducteur.

Dans la continuité de la présentation qui a été faite, la Communauté de Communes souhaite que les élus communaux adressent pour le vendredi 08 juillet au plus tard, leurs priorités sur les leviers suivants :

- Leviers de maîtrise de la dépense publique (p.35)
- Leviers d'optimisation des ressources (p.36)

Pour une meilleure compréhension du document, les lignes en vert dans les tableaux (p.35 et 36) correspondent aux préconisations du cabinet d'études.

Aussi, il est à noter que la commission Finances de la CDC Sud Sarthe sera chargée de suivre l'avancée de ce dossier pour une présentation en conseil communautaire le 15 septembre prochain.

La prochaine étape consistera à dégager les priorités pour permettre l'établissement de fiches actions destinées à la mise en œuvre des leviers qui seront retenus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, valide les préconisations du cabinet d'études en prenant en compte les commentaires suivants sur le pacte financier de la Communauté de Communes Sud Sarthe :

- **Leviers de maitrise de la dépense publique**
  - **Prioriser la réorganisation des services et accentuer la mutualisation des agents publics entre collectivités**
  - **Ne pas réduire les subventions aux associations par les communes**
- **Leviers d'optimisation des ressources**
  - **Ne pas passer par un cabinet pour mettre à jour les bases fiscales**
  - **Ne pas transférer l'intégralité du FPIC à l'intercommunalité**

Fait à Mayet, le sept juillet deux mil vingt deux

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
72360

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220704-22_DE73_CM0407-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU RE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

* **AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)**
* **EN EXERCICE (23)**
* **QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)**

SÉANCE DU 04 JUILLET DEUX MILLE VINGT DEUX
DÉLIBÉRATION N°22_DE73_CM0407
****

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Date de la Convocation
28 JUIN 2022

Date d'affichage de la convocation
28 JUIN 2022

LE 04 JUILLET DEUX MILLE VINGT DEUX
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, MME BARBIER Lucie, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, MME GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME ALLARD Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, MME HOUNICHEREN Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
M. MENAGER Julien donne pouvoir à MME GOTEFROY Virginie

Secrétaire de séance :
MME PYCKAERT Séverine

Rapport d'activité 2021 CDC Sud Sarthe

Monsieur BOUSSARD, président, a présenté le rapport d'activités de la communauté de communes Sud Sarthe qui établit un bilan des actions engagées dans le champ de ses différentes compétences. Ledit rapport est annexé au conducteur.

Il s'agit d'un document de référence qui donne une vision complète des actions conduites sur l'année 2021.

La réalisation d'un rapport d'activités répond à une obligation légale détaillée à l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Cet article prévoit que le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit adresser annuellement aux maires des communes membres de l'EPCI, un rapport d'activités.

Monsieur OUVRARD invite les membres du conseil municipal à échanger et à acter le rapport d'activités de la Communauté de Communes Sud Sarthe sur l'année 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, valide le rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes Sud Sarthe.

Fait à Mayet, le sept juillet deux mil vingt deux

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
72360

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220704-22_DE74_CM0407-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU RE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

*** AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)**
*** EN EXERCICE (23)**
*** QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)**

SÉANCE DU 04 JUILLET DEUX MILLE VINGT DEUX
DÉLIBÉRATION N°22_DE74_CM0407
****

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Date de la Convocation
28 JUIN 2022

Date d'affichage de la convocation
28 JUIN 2022

LE 04 JUILLET DEUX MILLE VINGT DEUX
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, MME BARBIER Lucie, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, MME GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME ALLARD Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, MME HOUNICHEREN Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
M. MENAGER Julien donne pouvoir à MME GOTEFROY Virginie

Secrétaire de séance :
MME PYCKAERT Séverine

Mise à jour du Document Unique

Incontournable outil d'amélioration de la santé et de la sécurité au travail, le document unique d'évaluation des risques professionnels représente la clef de voûte de la démarche globale de gestion des risques, permettant de créer une dynamique collective pour réduire les accidents et prévenir les maladies professionnelles.

Ce dernier est, depuis le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, la transcription de l'évaluation des risques professionnels imposée à tout employeur par le code du travail. Il permet de lister et de hiérarchiser les risques auxquels sont exposés les agents, et de planifier des actions afin de les supprimer ou les réduire.

Ce document est un outil évolutif et dynamique qui doit faire l'objet de mise à jour régulière, et ce, au minimum une fois par an.
Au-delà de l'obligation légale, investir dans la prévention, c'est accroître le bien-être au travail des agents, renforcer le climat social, mais aussi améliorer le fonctionnement de la collectivité, et mettre en avant son savoir-faire.

Ce document unique, a été soumis, pour mise à jour, à l'avis du Comité Paritaire le 19 mai 2022.

La mise à jour du document unique est jointe au conducteur du conseil municipal.

Cette mise à jour a obtenu un avis favorable à l'unanimité des deux collèges (représentant du personnel et des collectivités) et est soumis aux membres du Conseil Municipal pour validation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, valide la mise à jour du document unique.

Fait à Mayet, le sept juillet deux mil vingt deux

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
72360

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220704-22_DE75_CM0407-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

* **AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)**
* **EN EXERCICE (23)**
* **QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)**

SÉANCE DU 04 JUILLET DEUX MILLE VINGT DEUX
DÉLIBÉRATION N°22_DE75_CM0407
****

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Date de la Convocation
28 JUIN 2022

Date d'affichage de la convocation
28 JUIN 2022

LE 04 JUILLET DEUX MILLE VINGT DEUX
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, MME BARBIER Lucie, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, MME GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME ALLARD Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, MME HOUNICHEREN Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
M. MENAGER Julien donne pouvoir à MME GOTEFROY Virginie

Secrétaire de séance :
MME PYCKAERT Séverine

Révision de Loyers arrivés à échéance

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal de la nécessité de procéder à la révision de certains loyers arrivant ou arrivés à échéance, à savoir :

* **A compter du 1er mai 2022 :**

Augmentation du loyer de **4,30 %** *(Calcul sur la base de l'Indice des loyers des activités Tertiaires (ILAT) 4ème trim. 2021)*

- **STV VANNIER** : soit un loyer de **384,31 € par mois**

* **A compter du 1er juin 2022 :**

Augmentation du loyer de **5,06 %** *(Calcul sur la base de l'Indice du coût de la construction (ICC) 4ème trim. 2021)*

- **SAEXCO** : soit un loyer de **242,30 € par mois**

* **A compter du 1er juin 2022 :**

Augmentation du loyer de **2,48 %** *(Calcul sur la base de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) 1er trim. 2021)*

- **GRUAU Isabelle** : soit un loyer de **508,15 € par mois**

Monsieur OUVRARD sollicite le conseil municipal pour valider ces révisions de loyers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, valide la révision des loyers arrivant ou arrivés à échéance.

Fait à Mayet, le sept juillet deux mil vingt deux

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET 72360

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220704-22_DE76_CM0407-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU RE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

*** AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)**
*** EN EXERCICE (23)**
*** QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)**

SÉANCE DU 04 JUILLET DEUX MILLE VINGT DEUX
DÉLIBÉRATION N°22_DE76_CM0407
****

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Date de la Convocation
28 JUIN 2022

Date d'affichage de la convocation
28 JUIN 2022

LE 04 JUILLET DEUX MILLE VINGT DEUX
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, MME BARBIER Lucie, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, MME GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME ALLARD Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, MME HOUNICHEREN Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
M. MENAGER Julien donne pouvoir à MME GOTEFROY Virginie

Secrétaire de séance :
MME PYCKAERT Séverine

Décision modificative budgétaire

Après un travail de relecture du « Grand Livre » sur le logiciel de comptabilité, il apparait nécessaire de faire des ajustements de compte à compte pour faciliter la lecture du budget prévisionnel / budget réalisé.

Monsieur le Maire informe donc les membres du conseil municipal qu'il convient d'ajuster les écritures comptables du Budget Primitif 2022 de la COMMUNE. Il apparait nécessaire de passer les décisions modificatives comme suit :

BUDGET COMMUNE

Section Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Compte 64162	- 79 700.00 €		
Compte 64168	+ 79 700.00 €		
Compte 60633	- 15 000.00 €		
Compte 6135	- 6 500.00 €		
Compte 615231	+ 21 500.00 €		
Compte 6411	- 6 148.00 €		
Compte 6458	+ 6 148.00 €		
Total	0,00 €		

Monsieur OUVRARD propose au conseil municipal de valider les modifications budgétaires décrites ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, valide la décision modificative budgétaire présentée.

Fait à Mayet, le sept juillet deux mil vingt deux

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
72360

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220704-22_DE77_CM0407-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU RE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

*** AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)**
*** EN EXERCICE (23)**
*** QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)**

SÉANCE DU 04 JUILLET DEUX MILLE VINGT DEUX
DÉLIBÉRATION N°22_DE77_CM0407
****

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Date de la Convocation
28 JUIN 2022

Date d'affichage de la convocation
28 JUIN 2022

LE 04 JUILLET DEUX MILLE VINGT DEUX
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, MME BARBIER Lucie, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, MME GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME ALLARD Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, MME HOUNICHEREN Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
M. MENAGER Julien donne pouvoir à MME GOTEFROY Virginie

Secrétaire de séance :
MME PYCKAERT Séverine

Décision modificatives budgétaires portant étalement des IRA (Indemnités de Remboursement Anticipées) de l'ancien prêt Mobilys et Corialys

En conseil municipal du 09 mai 2022, une Décision Modificative Budgétaire a été prise portant sur l'étalement des Indemnités de Remboursement Anticipé (IRA) des prêts Mobilys et Corialys.

Cependant, l'écriture budgétaire proposé n'était pas complète laissant ainsi un budget déséquilibré suite à cette modification budgétaire. Or, selon l'article L.1612-4 du CGCT, le budget est équilibré lorsque que chaque section est votée en équilibre (recettes et dépenses étant évaluées de façon sincère).

Il convient donc d'annuler la délibération prise le 9 mai 2022 et d'en écrire une nouvelle pour respecter la règle de l'équilibre budgétaire.

Afin d'intégrer les écritures relatives aux IRA (Indemnités de Remboursement Anticipé), tout en respectant la règle de l'équilibre budgétaire, il est nécessaire de prendre une décision modificative permettant de passer des mandats d'ordre budgétaire et des titres du même ordre :

BUDGET ASSAINISSEMENT

Section Fonctionnement

DEPENSE		RECETTE	
Compte 042/6862	6 875,70 €	Compte 7588	6 875,70 €
Total	6 875,70 €	Total	6 875,70 €

Section Investissement

DEPENSE		RECETTE	
Compte 1641	6 875,70 €	Compte 040/4817	6 875,70 €
Total	6 875,70 €	Total	6 875,70 €

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220704-22_DE77_CM0407-DE

BUDGET COMMUNE

Section Fonctionnement

DEPENSE		RECETTE	
Compte 042/6862	Ex-mobilys 39 487,90 € Ex-Corialys 12 750,00 €	Compte 6419 Compte 7788	20 000,00 € 32 237,90 €
Total	52 237,90 €	Total	52 237,90 €

Section Investissement

DEPENSE		RECETTE	
Compte 1641	52 237,90 €	Compte 040/4817	Ex-mobilys 39 487,90 € Ex-Corialys 12 750,00 €
Total	52 237,90 €	Total	52 237,90 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, valide la décision modificative budgétaire présentée sur le budget assainissement et sur le budget commune.

Fait à Mayet, le sept juillet deux mil vingt deux

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET (SARTHE)

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20220704-22_DE78_CM0407-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU RE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

* **AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL** (23)
* **EN EXERCICE** (23)
* **QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION** (23)

SÉANCE DU 04 JUILLET DEUX MILLE VINGT DEUX
DÉLIBÉRATION N°22_DE78_CM0407
****

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Date de la Convocation
28 JUIN 2022

Date d'affichage de la convocation
28 JUIN 2022

LE 04 JUILLET DEUX MILLE VINGT DEUX
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, MME BARBIER Lucie, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, MME GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME ALLARD Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, MME HOUNICHEREN Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
M. MENAGER Julien donne pouvoir à MME GOTEFROY Virginie

Secrétaire de séance :
MME PYCKAERT Séverine

Subvention 2022 Harmonie municipale de Mayet

Lors de la rédaction de l'annexe concernant les subventions versées dans le cadre du vote du budget prévisionnel 2022, il a été alloué à tort un montant de 3 775,00 € à l'Harmonie municipale du Lude. Or il s'agit bien de l'Harmonie municipale de Mayet à qui est adressée cette subvention.

Il convient donc de modifier le nom de l'organisme bénéficiaire de la subvention n°11 qui est l'Harmonie municipale de Mayet pour un montant alloué de 3 775,00 €.

Aucune subvention ne sera versée à l'Harmonie municipale du Lude.

Monsieur OUVRARD sollicite le conseil municipal pour valider cette modification.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, valide l'octroi de la subvention de 3 775 € à l'Harmonie municipale de Mayet et décide de ne verser aucune subvention à l'Harmonie municipale du Lude.

Fait à Mayet, le sept juillet deux mil vingt deux

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
72360